

220C3869
FR000065484-FS1074

25 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LECTRA SA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 septembre 2020, la société de droit américain de l'Etat du Delaware Artisan Partners Limited Partnership¹ (251 Little Falls Drive, c/o Corporation Service Company, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 septembre 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société LECTRA et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 1 654 657 actions LECTRA représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et 5,08% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions LECTRA sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Artisan Investments GP LLC (agissant en qualité de « *general partner* »), elle-même contrôlée par la société Artisan Partners Holdings LP. Il est précisé que la société Artisan Partners Holding LP. est l'unique membre de la société Artisan Investments GP LLC et l'unique « *limited partner* » de la société Artisan Partners Limited Partnership. La société Artisan Partners Holding LP est contrôlée par Artisan Partners Asset Management Inc (agissant en qualité de « *general partner* »), une société cotée sur le New York Stock Exchange.

² Sur la base d'un capital composé de 32 320 686 actions représentant 32 554 776 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.